

**COMPLÉMENTS DE RÉPONSES
D'HYDRO-QUÉBEC DISTRIBUTION
À LA DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS N°2
DE LA RÉGIE**

**RÉFLEXION EN COURS SUR LES ÉCARTS DE RENDEMENT
ET LA POLITIQUE FINANCIÈRE**

2. Référence : Pièce B-0082, pages 4 et 5.

Préambule :

« Dans la pièce HQD-1, document 1, le Distributeur s'est engagé à informer la Régie de l'évolution de sa situation financière 2012 afin de permettre une meilleure appréciation des prévisions intégrées au dossier pour l'année témoin 2013.

Dans un souci de fournir à la Régie la meilleure information pour répondre à la présente demande, le Distributeur tient à déposer les données les plus précises et les plus fiables possibles. Pour ce faire, le meilleur scénario que le Distributeur peut présenter repose sur une mise à jour des principales données financières sur la base de dix mois réels et deux mois projetés. De plus, en procédant ainsi, le Distributeur veut éviter tout risque de confusion en minimisant le nombre de mises à jour et en réduisant, de ce fait, les conciliations entre les versions.

Le Distributeur propose donc respectueusement à la Régie de déposer quelques jours avant le début des audiences, l'évolution de sa situation financière 2012 à partir d'une mise à jour sur la base de dix mois réels et de deux mois projetés. » [Nous soulignons]

Demandes :

- 2.1** Veuillez déposer **jeudi le 29 novembre 2012 à midi** l'évolution de la situation financière 2012 à partir d'une mise à jour sur la base de dix mois réels et de deux mois projetés 2012 et fournir la mise à jour des documents suivants :
- Prévision du bénéfice net réglementé : B-0082, page 4, tableau R-1,1-A;
 - Calcul du rendement sur l'avoir propre anticipé : B-0082, page 4, tableau R-1,1-B;
 - Revenus requis : B-0019, tableaux 1 et 2;
 - Prévision des ventes : B-0013, page 5, tableau 1 (en GWh et en M\$);
 - Revenus autres que ventes d'électricité : B-0043, page 3, tableau 1.

Complément de réponse :

Le tableau R-2.1-A compare le bénéfice net réglementé de l'année de base 2012, au bénéfice net réglementé reconnu en vertu de la décision D-2012-024 ainsi qu'à la prévision du bénéfice net réglementé au 31 octobre 2012.

**Compléments de réponses à la demande de
renseignements n°2 de la Régie**
**TABLEAU R-2.1-A
BÉNÉFICE NET RÉGLEMENTÉ 2012 (M\$)**

Exercice terminé le 31 décembre 2012					
	D-2012-024	ANNÉE DE BASE	PRÉVISION AU 31 OCTOBRE 2012	ÉCART ANNÉE DE BASE VS DÉCISION D-2012-024 (NOTE 1)	ÉCART PRÉVISION AU 31 OCTOBRE VS ANNÉE DE BASE
Ventes d'électricité	10 547,0	10 358,4	10 358,6	(188,6)	0,2
Ventes d'électricité	10 548,6	10 281,2	10 269,7	(267,4)	(11,5)
Nivellement / Tarif de maintien de la charge	-	78,8	90,5	78,8	11,7
Provision réglementaire 2011	12,6	12,6	12,6	-	-
Provision réglementaire 2012	(14,2)	(14,2)	(14,2)	-	-
Revenus autres que ventes d'électricité	181,4	175,8	172,4	(5,6)	(3,4)
Frais d'administration	69,3	63,2	60,4	(6,1)	(2,8)
Autres revenus	112,1	112,6	112,0	0,5	(0,6)
Charges d'exploitation	1 267,7	1 295,8	1 250,8	28,1	(45,0)
Achats	7 693,1	7 485,0	7 484,6	(208,1)	(0,4)
Achats d'électricité	5 109,2	4 901,1	4 900,7	(208,1)	(0,4)
<i>Fourniture patrimoniale</i>	<i>4 448,0</i>	<i>4 222,0</i>	<i>4 228,5</i>	<i>(226,0)</i>	<i>6,5</i>
<i>Fourniture postpatrimoniale et tarif de gestion de la consommation</i>	<i>661,2</i>	<i>679,1</i>	<i>672,2</i>	<i>17,9</i>	<i>(6,9)</i>
Service de transport	2 583,9	2 583,9	2 583,9	-	-
Autres charges	1 045,7	1 029,3	1 014,9	(16,4)	(14,4)
Achats de combustible	83,6	83,6	83,6	-	-
Amortissement	929,4	897,1	883,6	(32,3)	(13,5)
Taxes	54,2	54,0	53,1	(0,2)	(0,9)
Compte d'écarts - Projets majeurs	(21,5)	(5,4)	(5,4)	16,1	-
Coût des capitaux empruntés (incluant la charge de déactualisation)	463,4	440,2	440,5	(23,2)	0,3
Frais corporatifs	33,4	33,6	32,6	0,2	(1,0)
BÉNÉFICE NET RÉGLEMENTÉ	225,1	250,4	307,6	25,3	57,2

Note 1: Les écarts entre la décision D-2012-024 et l'année de base sont expliqués dans les différentes rubriques du dossier tarifaire.

Le Distributeur souligne qu'à des fins de gestion, il effectue périodiquement le suivi de ses prévisions budgétaires et de son bénéfice net réglementé. Ce suivi consiste en une mise à jour des principales rubriques de l'état des résultats selon un niveau de détail plus global que celui des revenus requis présentés au tableau 2 de la pièce HQD-4, document 1 et que celui des revenus autres que ventes d'électricité présentés au tableau 1 de la pièce HQD-9, document 1. De plus, il maintient l'utilisation de la moyenne 13 soldes de la base de tarification de l'année de base pour estimer le coût des capitaux empruntés.

Le tableau R-2.1-B présente le calcul du rendement sur l'avoir propre anticipé au 31 octobre 2012.

Compléments de réponses à la demande de renseignements n° 2 de la Régie

**TABLEAU R-2.1-B
 CALCUL DU RENDEMENT SUR L'AVOIR PROPRE ANTICIPÉ AU 31 OCTOBRE 2012
 (M\$)**

	D-2012-024 ajustée	Année de base 2012	Prévision au 31 octobre 2012
Prévision du bénéfice net réglementé	225,1	250,4	307,6
Base de tarification (moyenne 13 mois)	10 098,152	9 935,773	9 935,773
Taux pondéré des capitaux propres anticipé	2,23%	2,52%	3,10%
Rendement sur l'avoir propre anticipé	6,37%	7,20%	8,85%
Structure de capital autorisé	35%	35%	35%

Les tableaux R-2.1-C et R-2.1-D présentent respectivement le détail des ventes en M\$ et en GWh pour l'année 2012.

**TABLEAU R-2.1-C
 PRÉVISION DES VENTES EN M\$ POUR L'ANNÉE 2012**

Catégorie de consommateurs	(1)		(2)		(3)		(4)		(5) = (1) - (3)		(6) = (2) - (4)	
	Ventes											
	Prévision au 31 octobre 2012		Année de base 4-8		Écart							
Années civiles (1 ^{er} janv au 31 déc)	2012 publiée	2012 normalisée	2012 publiée	2012 normalisée	2012 publiée	2012 normalisée	2012 publiée	2012 normalisée	2012 publiée	2012 normalisée	2012 publiée	2012 normalisée
D et DM	4 289	4 420	4 340	4 449	(51)	(30)						
G et à forfait (T1, T2, T3)	1 002	1 023	1 003	1 023	(1)	0						
G-9	119	119	120	120	(0)	(0)						
M	2 064	2 072	2 048	2 057	17	14						
L	1 752	1 755	1 736	1 739	16	16						
H	1	1	1	1	(0)	(0)						
DT	165	172	170	176	(5)	(4)						
Éclairage public et sentinelle	55	55	56	56	(1)	(1)						
Contrats spéciaux	787	787	776	776	11	11						
	10 234	10 403	10 248	10 397	(14)	6						
LP	0	0	-	-	0	0						
LA marginal	6	6	3	3	3	3						
	6	6	3	3	3	3						
Réseaux autonomes - D et DM	14	14	15	15	(1)	(1)						
Réseaux autonomes - G et à forfait	8	8	8	8	0	0						
Réseaux autonomes - G-9	1	1	1	1	0	0						
Réseaux autonomes - M	5	5	5	5	(0)	(0)						
Réseaux autonomes - Écl. Public et senti.	0	0	0	0	(0)	(0)						
	29	29	30	30	(1)	(1)						
Total Distributeur	10 270	10 438	10 281	10 430	(11)	8						

- (1) Ventes publiées de janvier à octobre et prévues de novembre à décembre.
 (2) Ventes publiées normalisées de janvier à octobre et prévues de novembre à décembre.
 (3) Ventes publiées de janvier à avril et prévues de mai à décembre.
 (4) Ventes publiées normalisées de janvier à avril et prévues de mai à décembre.

Compléments de réponses à la demande de renseignements n°2 de la Régie

**TABLEAU R-2.1-D
PRÉVISION DES VENTES EN GWH POUR L'ANNÉE 2012**

Années civiles (1 ^{er} janv au 31 déc)	(1)	(2)	(3)	(4)	(5) = (1) - (3)	(6) = (2) - (4)
	Ventes					
	Prévision au 31 octobre 2012		Année de base 4-8		Écart	
	2012 publiée	2012 normalisée	2012 publiée	2012 normalisée	2012 publiée	2012 normalisée
D et DM	58 923	60 721	59 745	61 248	(822)	(527)
G et à forfait (T1, T2, T3)	10 894	11 179	10 953	11 228	(59)	(49)
G-9	975	975	991	991	(16)	(16)
M	28 295	28 496	28 091	28 359	204	137
L	37 553	37 645	37 129	37 230	424	415
H	9	9	10	10	(2)	(2)
DT	3 025	3 017	3 068	3 044	(43)	(26)
Éclairage public et sentinelle	600	600	607	607	(7)	(7)
Contrats spéciaux	26 900	26 900	26 699	26 699	201	201
	167 173	169 542	167 293	169 415	(120)	127
LP	0	0	0	0	0	0
LA marginal	141	141	73	73	68	68
	141	141	73	73	68	68
Réseaux autonomes - D et DM	195	195	207	207	(12)	(12)
Réseaux autonomes - G et à forfait	91	91	90	90	1	1
Réseaux autonomes - G-9	6	6	5	5	0	0
Réseaux autonomes - M	70	70	71	71	(0)	(0)
Réseaux autonomes - Écl. Public et senti.	1	1	2	2	(1)	(1)
	363	363	375	375	(12)	(12)
Total Distributeur	167 677	170 046	167 741	169 863	(64)	183

(1) Ventes publiées de janvier à octobre et prévues de novembre à décembre.

(2) Ventes publiées normalisées de janvier à octobre et prévues de novembre à décembre.

(3) Ventes publiées de janvier à avril et prévues de mai à décembre.

(4) Ventes publiées normalisées de janvier à avril et prévues de mai à décembre.

2.2 Veuillez expliquer les écarts importants entre la prévision sur la base dix mois réels et de deux mois projetés 2012 et les montants de l'année de base 2012 (4 mois réels et 8 mois projetés 2012), notamment pour les rubriques suivantes :

- Ventes publiées;
- Revenus autres que ventes d'électricité;
- Revenus requis;
- Base de tarification.

Complément de réponse :

Les écarts concernant les ventes publiées par catégories de consommateurs sont présentés aux tableaux R-2.1-C et R-2.1-D. L'écart des ventes normalisées entre la prévision 2012 au 31 octobre et la prévision 2012 – Année de base est de 183 GWh. L'augmentation des ventes au tarif L de 415 GWh et aux contrats spéciaux de 201 GWh est due à la reprise de la production à l'usine Stadacona de White Birch et à la fin du conflit de travail chez le client Rio Tinto Alcan. Cet impact est

Compléments de réponses à la demande de renseignements n°2 de la Régie

cependant mitigé par des ventes inférieures de 527 GWh à celles prévues en mai 2012 au tarif D.

Le tableau R-2.2-A présente pour les autres rubriques la composition des principaux écarts constatés entre la prévision au 31 octobre 2012 et l'année de base 2012.

TABLEAU R-2.2-A
COMPOSITION DES PRINCIPAUX ÉCARTS
PRÉVISION ANNUELLE AU 31 OCTOBRE 2012 VERSUS ANNÉE DE BASE 2012 (M\$)

Revenus autres que ventes d'électricité	3 D
Frais d'administration	3 D
Charges d'exploitation	45 F
Éléments spécifiques et activités de base avec facteurs d'indexation particuliers	
Stratégie pour la clientèle à faible revenu	2 D
Dépense de mauvaises créances	2 F
Plan global en efficacité énergétique	5 F
Bureau de l'efficacité énergétique (soit globalement 37 M\$ D par rapport au montant reconnu)	15 F
Activités de base	
Services externes et autres	6 F
Gestion des ETC	19 F
Amortissement	14 F
Mises en service	4 F
Coûts nets liés aux sorties d'actifs	10 F

Charges d'exploitation

Dans sa décision D-2012-021, la Régie a autorisé le Distributeur, à compter du 1^{er} janvier 2012, à recouvrer aux charges de l'année, les coûts reliés aux activités du BEIÉ qui ne se qualifient pas comme coûts d'une immobilisation incorporelle, en conformité avec l'IAS 38. Au début de l'année 2012, le Distributeur évaluait ces coûts à 52,6 M\$. N'ayant pas été reconnu à titre de charges d'exploitation, le Distributeur a dû prendre certaines décisions dès le début de l'année en vue de compenser l'écart défavorable de 52,6 M\$ et ainsi respecter l'enveloppe de charges reconnue par la Régie. En fonction des informations disponibles lors de la préparation du dossier tarifaire, le Distributeur prévoyait être en mesure de compenser 24,3 M\$ de l'écart défavorable dont un montant de 20,3 M\$ récurrent a été remis à la clientèle en 2013 sous forme de gains d'efficience additionnels.

Le décret 846-2012 du gouvernement du Québec du 1^{er} août 2012 a amené le Distributeur à réviser durant l'automne sa prévision de la quote-part du BEIÉ 2012 à 37,3 M\$, soit 15,3 M\$ de moins que

l'estimation de l'année de base, représentant tout de même un écart défavorable de 37,3 M\$ par rapport au montant autorisé.

Le Distributeur a poursuivi ses efforts afin de compenser les coûts non prévus relatifs au BEIÉ. Ces efforts se traduisent, entre autres, par les éléments suivants :

- Abandon ou report de certains projets et travaux permettant de générer un écart favorable de 6 M\$ sur les services externes et autres dépenses ;
- Diminution des services externes de 5 M\$ relatifs à certains programmes du PGEÉ ;
- Des départs à la retraite plus importants qu'anticipés lors de la préparation du dossier tarifaire permettant au Distributeur d'optimiser davantage l'organisation de ses activités. De plus, la réorganisation de certaines activités a permis de déplacer des employés permanents devenus excédentaires sur des postes permanents occupés par des employés temporaires, limitant autant que possible la présence des employés temporaires par rapport aux besoins pendant les périodes de pointe. Ce faisant, le Distributeur anticipe dégager un écart favorable de 19 M\$ au niveau de sa masse salariale.

Le Distributeur souligne que la mise en place de certaines pistes d'efficience affectant le niveau des effectifs représente un processus complexe dont le rythme de déploiement dépend de facteurs n'étant pas entièrement sous son contrôle, tels le nombre de départ à la retraite et les dates de départ. La prise en compte de ces pistes doit donc se faire de façon prudente en lien avec les enjeux organisationnels et dans le respect des conventions collectives, tout en maintenant la prestation de service rendu aux clients.

Amortissement

Le Distributeur prévoit que sa charge d'amortissement s'élèvera à 884 M\$ en 2012, soit 14 M\$ de moins qu'à l'année de base. Cette diminution s'explique comme suit :

- Diminution des coûts nets liés aux sorties d'actifs de 10 M\$ résultant essentiellement de retraits d'actifs découlant des exercices de corroboration inférieurs de 5 M\$ à ceux prévus et à des revenus provenant de la vente d'actifs plus importants que prévus de 3 M\$.
- Diminution de 4 M\$ de l'amortissement des immobilisations corporelles découlant de mises en services inférieures à celles prévues à l'année de base.

